



## Mon frère et moi ne voulons plus aller chez notre mère

Par **jojo66**, le **09/03/2013 à 14:46**

Bonjour. Et bien voila; mes parents ont divorcé il y a bientôt ans et mon frère et moi ne voulons plus aller chez notre mère. Après un enlèvement, elle nous frappe te nous fait subir une pression psychologique énorme au point que mon frère agé de 12 ans a recommencé à faire dans son lit... Elle doit souffrir de changements d'humeur constants(elle passe des pleurs au rire en quelques secondes). Nous avons porté plusieurs plaintes auxquelles la police n'a porté aucune attention.

Sachez que du haut de mes 15 ans, je ne suis pas misogyne mais dans un système juridique qui gère les divorces uniquement constitué de femmes(juges, avocats, greffiers...) je me sens un peu pris au dépourvu. On serait prêt à ne rien faire sous prétexte que c'est une femme? Nous ne savons plus quoi faire.

Par **NADFIL**, le **11/03/2013 à 11:19**

Bonjour.

Parlez-en avec votre père ou/et autre membre de la famille à défaut de pouvoir le faire avec votre mère.

Par ailleurs,l'alinéa 1er de l'article 375 du Code Civil autorise le mineur lui-même à saisir le Juge pour enfants-près du Tribunal de Grande Instance (situé dans le ressort duquel vous habitez)-.

Le Juge pour enfants se prononcera quant au constat du danger (notion définie par le même article précité)pour vous et/ou votre frère et,le cas échéant,pourra prononcer une mesure éducative telle qu'une aide et assistance apportée aux parents,garde à l'autre parent,placement des enfants,etc.

Le(ou la)juge pour enfants doit justifier sa décision(quelle qu'elle soit)uniquement en considération de l'intéret de l'enfant...

Cordialement.